

Territoire à Mission®

Encourager les territoires à s'engager dans une démarche collective de RSE / Santé environnementale

Les enjeux

La loi PACTE introduite en 2019 a lancé le statut de société à mission.

Ce cadre permet aux organisations privées de conjuguer développement économique, innovation et prise en compte des défis environnementaux, sociaux et sociétaux majeurs en se dotant d'une raison d'être et d'objectifs structurants.

Cette avancée majeure accompagne les entreprises à titre individuel, mais qu'en est-il de la force d'action à l'échelle du territoire dans lequel elles s'inscrivent ?

Nos réponses

Encourager les territoires à s'engager sur la voie du développement durable et de la santé environnementale à travers le statut de Territoire à Mission®, créé par Primum Non Nocere® / Grant Thornton, est notre volonté, en rassemblant et engageant les différents acteurs publics, privés, politiques, associatifs, etc. d'un même territoire autour d'objectifs choisis et planifiés collectivement, avec un accompagnement expert pour s'inscrire dans une démarche optimale.



Territoire à Mission®





L'offre « Territoire à Mission[®] » peut prendre deux formes :
soit le territoire souhaite être accompagné tout au long de la démarche
par les experts de Grant Thornton / Primum Non Nocere[®],
soit l'accompagnement repose sur une plus forte autonomie du territoire
et s'effectue dans le cadre d'un contrat de licence.

Les prestations proposées

Offre 1

Accompagnement global

- 1 L'étape préliminaire comprend la création du réseau, la recherche de financements, l'animation d'ateliers, la signature de la charte d'engagement du territoire.
- 2 L'étape de construction inclut, d'une part, la constitution d'un diagnostic territorial collectif agrégé sur la mission de santé environnementale / développement durable identifiée, un plan d'action collectif pour le territoire ainsi qu'un kit de sensibilisation. D'autre part, la réalisation de réunions d'accompagnement collectif, la mise-à-disposition d'un e-learning ainsi que l'animation de colloques.



Offre 2

Accompagnement via un contrat de licence

- 1 L'étape préliminaire consiste en une formation du licencié au processus de mise en place du Territoire à mission[®] par les experts de Grant Thornton / Primum Non Nocere[®]. Le licencié se charge alors des actions de préparation sous la supervision de l'un de nos consultants référents.
- 2 L'étape de construction inclut les mêmes services que ceux prévus dans le cadre de l'accompagnement complet. Dans certains cas, les missions seront pour certaines réalisées par le licencié (réunions collectives, organisation des colloques).



Mieux maîtriser la santé environnementale est possible. Il s'agit de l'influence, positive ou négative, que notre environnement exerce sur notre santé. Cette notion essentielle est travaillée dans l'ensemble de nos diagnostics, accompagnements et labellisations afin de mettre la santé de vos collaborateurs et clients / usagers au cœur des organisations.

Nathalie MARGRAITTE

Associée, Directrice nationale du
métier Transformation Durable
E nathalie.margraite@fr.gt.com
T +33 (0)1 41 25 89 01

Olivier TOMA

Associé, Fondateur
de Primum Non Nocere[®]
E olivier.toma@fr.gt.com
T +33 (0)6 68 54 72 12

Agnès de RIBET

Associée en charge du *Business Development*,
Marketing et *Communication*
E agnes.deribet@fr.gt.com
T +33(0)1 41 25 85 85

C.C.L.A.I.R.E

Piliers d'une stratégie ambitieuse, la réaffirmation de nos valeurs s'inscrit dans un schéma mondial : **Courage, Collaboration, Leadership, Agilité, Intégrité, Respect, Excellence.**

« Grant Thornton » est la marque sous laquelle les cabinets membres de Grant Thornton délivrent des services d'Audit, de Fiscalité et de Conseil à leurs clients et / ou, désigne, en fonction du contexte, un ou plusieurs cabinets membres. Grant Thornton France est un cabinet membre de Grant Thornton International Ltd (GTIL). GTIL et les cabinets membres ne constituent pas un partenariat mondial. GTIL et chacun des cabinets membres sont des entités juridiques indépendantes. Les services professionnels sont délivrés par les cabinets membres. GTIL ne délivre aucun service aux clients. GTIL et ses cabinets membres ne sont pas des agents. Aucune obligation ne les lie entre eux : ils ne sont pas responsables des services ni des activités offerts par les autres cabinets membres.

© 2023 Grant Thornton. Tous droits réservés. Impression sur papier provenant de forêts gérées durablement. Ne pas jeter sur la voie publique. Crédit photo : Shutterstock.